Paris : deux clandestins marocains jugés pour viols sur enfants (Màj : 15 et 10 ans de réclusion)

06/01/2017 à 23h46

06/01/2017

Deux Marocains en situation irrégulière ont été condamnés aujourd'hui à 15 et 10 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Paris pour avoir abusé et violé trois jeunes garçons à Paris. Tous deux sont par ailleurs définitivement interdits de territoire en France.
Le Figaro

03/01/2017

Deux Marocains en situation irrégulière sont jugés à partir d'aujourd'hui pour plusieurs viols collectifs commis sur des garçons âgés de 8 à 11 ans.

Dans le quartier, tout le monde les aimait bien. Ils étaient considérés comme des "tontons", des gens "*de confiance, gentils et disponibles*". Les enquêteurs expliquent aussi qu'ils avaient appris à "*se rendre utiles en assurant la garde des enfants à des moments où les parents n'étaient pas disponibles ou défaillants*".
Sauf qu'en juin 2014, un garçon de huit ans se présente avec sa mère à la police. Il raconte le "jeu" secret qui lui était proposé par les deux Marocains en situation irrégulière en

France. Les deux hommes de 47 et 52 ans le violaient dans leur appartement commun du Xe arrondissement, puis lui donnaient des cadeaux et des bonbons pour acheter son silence.
Deux autres garçons, de 10 et 11 ans, font le même récit. Le procès des deux hommes débute aujourd'hui aux assises de Paris. Ils risquent jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle pour viols sur mineurs avec circonstances aggravantes, liées au fait que ces actes étaient commis "en réunion" et par des personnes "faisant autorité".
Valeurs actuelles
Merci à **Stormisbrewing**